

POLITIQUE D'ENGAGEMENT 2025 GROUPE LBP AM

POLITIQUE

2025

Préambule	3
-----------	---

CHAPITRE I

L'ENGAGEMENT, UN PILIER DE LA DÉMARCHE INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE LBP AM	4
1. Une politique d'engagement reposant sur notre philosophie GREAT	5
2. Nos objectifs	6
3. Identification des entreprises à engager	8
4. Nos modalités d'action	9
5. Une stratégie d'escalade	9

CHAPITRE II

UN MODUS OPERANDI TRANSVERSAL, ARTICULÉ AVEC LES AUTRES ÉTAPES DU PROCESSUS DE GESTION	12
1. Une gouvernance favorisant la transversalité	13
2. Articulation de nos actions d'engagement, d'exclusion et de gestion des controverses	15
3. Exercice de nos droits de vote en assemblées générales	19

CHAPITRE III

NOS THÉMATIQUES D'ENGAGEMENT : UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT ARTICULÉE AUTOUR DE NOS POLITIQUES THÉMATIQUES ESG	20
1. Engagements sur la gouvernance des entreprises	21
2. Engagements sur le climat	22
3. Engagements sur la biodiversité	25
4. Engagements sur les droits humains	26

CHAPITRE IV

NOS ACTIONS DE PLAIDOYER	27
---------------------------------	-----------

CHAPITRE V

PARTENARIAT AVEC DES ACTEURS DE PLACE	28
----------------------------------------------	-----------

CHAPITRE VI

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT	34
---------------------------------------	-----------

CHAPITRE VII

TRANSPARENCE SUR NOTRE ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT	35
-----------------------------------------------------	-----------

PRÉAMBULE

Nous, LBP AM et La Financière de l'Echiquier (LFDE) — c'est à dire le Groupe LBP AM¹ — avons fait le choix stratégique d'une implication active auprès de nos parties prenantes, afin de les encourager à une démarche de progrès continus dans la gestion des enjeux du développement durable.

Ce dialogue est notamment un vecteur au service de l'amélioration de la performance climatique de nos portefeuilles et un levier de mise en œuvre de notre ambition en faveur de la neutralité carbone de nos portefeuilles.

Par-delà notre conviction interne, nos clients, particuliers comme institutionnels, souhaitent que leurs placements contribuent à un impact sociétal positif et s'attendent à ce qu'en tant que gestionnaire responsable, **nous conduisons un dialogue actif et constructif auprès des entreprises détenues en portefeuille pour appuyer l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.**

Les principaux objectifs, le périmètre, et les modalités usuelles de conduite des procédures des engagements sont formalisés dans cette politique d'engagement, complétée de nos politiques thématiques ESG, qui précisent et déclinent les attendus techniques sur des enjeux et secteurs spécifiques.

Les principes de cette politique s'appliquent à chacune des deux sociétés de gestion du Groupe LBP AM (ie. LBP AM et LFDE).

Nous rendons compte de l'exercice de cette politique notamment par le biais de la publication annuelle d'un rapport d'engagement pour le Groupe LBP AM, afin de rendre compte à nos clients et à nos parties prenantes des actions de dialogue et d'engagement menées, ainsi que l'application de nos droits de vote.

Information :

Conformément aux dispositions des articles R. 533-16, du point 4° du III de l'article D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier et aux exigences relatives à La stratégie d'engagement du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier, le Groupe LBP AM s'est doté d'un dispositif propre à son engagement actionnarial. La présente politique répond également aux exigences du décret n° 2019-1235 du 27 novembre 2019 transposant La directive (UE) 2017/828 en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

¹ Dans «le Groupe LBP AM» fait référence à LBP AM et sa filiale LFDE

L'ENGAGEMENT, UN PILIER DE LA DÉMARCHE INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE LBP AM

1. Une politique d'engagement reposant sur notre philosophie GREaT

L'engagement est une pratique qui consiste à inciter les entreprises à améliorer leurs politiques et pratiques en matière de durabilité (ie. sur les sujets ESG : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), en échangeant avec ces dernières afin de comprendre leur pratiques et enjeux et en suggérant des axes d'amélioration.

L'engagement est un pilier clé de la mise en œuvre notre stratégie d'investissement responsable. Afin d'établir les thématiques ESG clés de dialogue et d'engagement auprès des sociétés investies et de répondre aux objectifs de durabilité des fonds, notre politique d'engagement s'appuie, à l'instar de nos autres leviers ISR (qui sont la sélection et l'exclusion), sur les quatre piliers de note méthode propriétaire d'analyse ESG : GREaT

LES 4 PILIERS DE LA MÉTHODOLOGIE GREAT



La présente politique d'engagement décrit les modalités d'identification **des sociétés et des autres parties prenantes à engager, les modalités usuelles de conduite de ces engagements, la stratégie d'escalade** éventuelle en l'absence de résultats ainsi que les **thématiques ESG** d'engagement.

L'ENGAGEMENT, UN PILIER DE LA DÉMARCHE INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE LBP AM

En cohérence avec les objectifs de durabilité de nos fonds, **notre politique d'engagement s'articule également autour de nos politiques thématiques ESG**, qui décrivent plus en détail nos objectifs, nos principes, nos modalités d'action, nos priorités et nos attentes sur différentes thématiques³ :



Les actions d'engagement du Groupe LBP AM sont conduites avec **différentes parties prenantes** : **les entreprises investies, les pouvoirs publics, les régulateurs financiers ou organisations professionnelles, les fournisseurs de données extra-financières**, ou encore **les sociétés de gestion** dans le cadre de la sélection de fonds.

Les chapitres 1 (hors ce paragraphe), 2 et 3 de cette présente politique portent sur les actions d'engagement avec les entreprises investies dans les portefeuilles du Groupe LBP AM. Le chapitre 4 porte sur les actions d'engagement avec les autres parties prenantes.

ACTIONS D'ENGAGEMENT CONDUITES PAR LE GROUPE LBP AM, AVEC :

Les entreprises investies
(chapitres 1,2 et 3)

D'autres parties prenantes : **fournisseurs de données, Société de Gestion, régulateur, organisations professionnelles** (chapitre 4)

³ Les équipes de LFDE travaillent avec les équipes de LBP AM à l'évolution de ces pratiques d'engagement afin d'assurer une convergence avec les politiques thématiques ESG du Groupe LBP AM.

2. Nos objectifs

Le Groupe LBP AM est convaincu qu'aux côtés d'autres parties prenantes (les salariés, les syndicats, la société civile, les ONG, etc.), les investisseurs responsables ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire vers des pratiques durables.

Le dialogue, notamment actionnarial, que nous engageons avec les sociétés, vise un double objectif :



VIA LE DIALOGUE
ESG

Nous cherchons à **mieux comprendre les politiques et pratiques des sociétés** afin de renforcer les analyses menées par nos équipes. Ce dialogue avec les émetteurs vise à collecter des informations complémentaires ou à affiner notre compréhension des éléments publiés en matière de durabilité



VIA L'ENGAGEMENT
ESG

Nous cherchons à la fois à **encourager l'intégration des enjeux du développement durable dans la stratégie des entreprises**, la formalisation de politiques robustes contribuant à la prévention des risques ESG, leur mise en œuvre dans les pratiques opérationnelles des sociétés, ainsi que le renforcement de la transparence des sociétés quant aux politiques, objectifs et résultats ESG.

Nous transmettons ainsi des **axes de progrès réalistes, mesurables et contrôlables sur les sujets ESG** définis par le Groupe LBP AM, en application de nos thématiques d'engagement. **Une temporalité est prédéfinie, à l'issue de laquelle un bilan est formalisé et des actions d'escalade décidées selon leur criticité.**

Ces axes de progrès sont formalisés par écrit et généralement transmis à l'entreprise.

L'objectif n'est pas de faire de l'ingérence dans la stratégie des entreprises ou de chercher un siège au conseil d'administration, mais bien, en tant que partie prenante externe, d'inciter les entreprises à continuellement améliorer leurs politiques et pratiques pour qu'elles s'inscrivent dans une trajectoire durable. **Nous définissons cette dernière dans une logique de double matérialité, en tenant compte des risques et opportunités** que font peser les activités de l'entreprises sur l'environnement et les enjeux sociaux, et de la manière dont la gestion de ces enjeux influence la performance économique et financière de long terme de l'entreprise.

La politique d'engagement du Groupe LBP AM vise à atténuer la source des risques de durabilité environnementaux, sociaux et de gouvernance sur ses portefeuilles par une action proactive visant à encourager les entreprises investies à elles-mêmes améliorer la gestion de leurs risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. **La politique d'engagement peut également avoir pour objectif de contribuer à transformer les pratiques des sociétés investies afin d'accroître leur contribution à un impact sociétal positif.**

3.

Identification des entreprises à engager

La politique d'engagement et de vote du Groupe LBP AM est portée à l'échelle des sociétés de gestion LBP AM et LFDE, au titre de l'ensemble des encours détenus par le groupe. Ainsi, **toutes les entreprises investies dans les portefeuilles du Groupe LBP AM sont susceptibles d'être engagées** sur les sujets ESG, pour le compte de ses clients particuliers et professionnels.

1. Classe d'actifs :

► Valeurs mobilières :

Concernant les valeurs mobilières, les engagements sont menés à la fois au titre des **détentions en actions et en obligations** des entreprises, pour l'ensemble des fonds.

L'identification des sociétés à engager tient compte de plusieurs facteurs :

- **Notre poids au capital de la société**, qui détermine en partie notre pouvoir d'influence ;
- **Le poids que notre investissement** dans la société représente pour le Groupe LBP AM, qui détermine notre niveau d'exposition aux risques ;
- Le degré d'importance et de **matérialité d'une controverse ESG** (cf. politique normative)
- L'importance de la **thématique d'engagement vis-à-vis du secteur** d'activité de l'entreprise (notion de secteur à enjeux/risque au regard d'un enjeu) ;
- Les **opportunités d'engagement** qui peuvent se présenter via les initiatives de place.

► Actifs réels et privés :

La politique d'engagement peut également porter sur les actifs réels et privés, déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. **Les équipes de gestion de dette privée (corporate, infrastructure et immobilière) dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence** pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Ces engagements sont alors inscrits dans la documentation financière et contraignent les contreparties à une obligation d'information annuelle.

2. Fonds à stratégies d'engagement spécifiques :

Des stratégies d'engagement spécifiques s'appliquent à certains types de fonds :

- **Les fonds à impact côtés de LFDE** : L'engagement est un élément clef de l'additionnalité, critère essentiel des OPC à impact. En effet l'additionnalité est envisagée comme l'action ou la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités. C'est pourquoi LFDE a mis en place un dispositif d'engagement renforcé auprès des entreprises de ces fonds concernant leurs impacts et la mesure de leurs impacts. Afin d'encourager ces actions, la rémunération variable des gérants des fonds à impact de LFDE est pour partie directement liée à des critères de réussite de cas d'engagement portant sur l'impact, dont l'atteinte est mesurée sur une période de 3 ans.
- **Les fonds labélisés ISR** : En ligne avec les exigences du dernier cahier des charges du **label ISR de l'Etat Français**, à partir de janvier 2025, des engagements seront conduits sur les fonds labélisés pour les émetteurs suivants :
 - Emetteurs en portefeuille ne **publiant pas un ou plusieurs indicateurs de performance** sélectionnés par le fonds et pour lesquels le Groupe LBP AM considère qu'ils sont matériels à la vue des enjeux ESG identifiés. L'émetteur ne pourra être conservé en portefeuille si aucune amélioration n'est observée à l'issue d'une période de 5 ans ;

L'ENGAGEMENT, UN PILIER DE LA DÉMARCHÉ
INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE LBP AM

- Emetteurs en portefeuille disposant d'une **stratégie de transition alignée avec l'accord de Paris** au sens du label ISR **et dont les résultats observés ne seraient pas en ligne avec les objectifs définis** ;
- **Dans le cas des fonds ayant une approche ISR dite d'«amélioration de note»**, les émetteurs en portefeuille faisant partie des 30% plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement initial sur la base de la notation ESG. Ces émetteurs font systématiquement l'objet d'un acte d'engagement ESG dont la temporalité maximale ne pourra être supérieure à 3 ans (escalades potentielles comprises). L'émetteur ne pourra être conservé en portefeuille si aucune amélioration n'est observée à l'issue de cette temporalité
- **Les fonds labélisés Toward Sustainability** : Des engagements sont spécifiquement conduits pour les entreprises appartenant à des secteurs présentant des risques élevés de préjudice significatif aux facteurs de durabilité selon le cadre du **label ISR belge**, à savoir :
 - Fabrication et vente en gros de textiles,
 - Agriculture/pêche et vente en gros,
 - Extraction de ressources minérales, fabrication et vente en gros de produits de base,
 - Secteurs impliqués dans des activités soumises à limitations (Armes, Tabac, Charbon, Pétrole & Gaz, production d'électricité) (Voir 3.),
 - Autres secteurs à forte intensité de carbone et à fortes émissions (par exemple, le ciment).

4. Nos modalités d'action

Afin de déployer les pratiques d'engagement et de dialogue, les gérants de portefeuilles ainsi que les analystes des équipes « Analyse Fondamentale et Durable » et « Solutions ISR » de LBP AM, et de l'équipe « Recherche Investissement Responsable » de LFDE échangent régulièrement avec le management et/ou les équipes spécialisées des sociétés dans lesquelles le Groupe LBP AM investit.

Ces échanges sont réalisés selon deux modalités, parfois combinées :



**DIALOGUE ET ENGAGEMENT
EN BILATÉRAL**

**ECHANGES
ESG**



**ENGAGEMENT
COLLABORATIF**

Le dialogue et l'engagement bilatéral avec le management des sociétés investies peut être à l'initiative des entreprises ou des équipes du Groupe LBP AM elles-mêmes. Nous profitons de ces échanges pour présenter nos attentes en termes de bonnes pratiques. Les échanges peuvent prendre la forme : de dialogue en direct et/ou de courriers/emails formalisant des retours, interrogations et recommandations du Groupe LBP AM.

L'engagement collaboratif est mené avec d'autres investisseurs sur un enjeu partagé. Le Groupe LBP AM adhère à des initiatives conjointes lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses politiques thématiques ESG. Ces initiatives peuvent compléter utilement la démarche initiée au niveau bilatéral, en mutualisant des éléments de recherche, en apportant aux entreprises des signaux cohérents quant aux attentes des investisseurs responsables, et afin d'exercer une influence plus significative auprès des sociétés. Le Groupe LBP AM peut s'impliquer dans un rôle de soutien ou de pilotage de ces initiatives.

Ces échanges peuvent notamment s'effectuer dans les cadres spécifiques des **assemblée générales** d'une part et d'autre part d'un processus de **gestion des controverses** :



ECHANGES DANS LE CADRE DES AG

Echanges dans le cadre des AG : des échanges peuvent avoir lieu à l'initiative des entreprises qui souhaitent connaître l'avis de leurs actionnaires en amont de leur assemblée générale, ou à l'initiative du Groupe LBP AM afin d'encourager les entreprises à s'aligner sur les meilleures pratiques ESG. **Les assemblées générales permettent d'exprimer les convictions ESG des actionnaires auprès des entreprises**, par exemple en matière de rémunération, de composition du conseil ou encore d'association des salariés à la gouvernance, **par le biais de l'exercice formel des droits de vote** mais également par le **biais de questions adressées aux dirigeants de la société**.



ECHANGES DANS LE CADRE DES CONTROVERSES

Echanges dans le cadre de l'évaluation et gestion des controverses : le Groupe LBP AM peut échanger avec les entreprises lorsqu'il identifie qu'elles font l'objet d'une controverse, afin d'investiguer la qualité des politiques et procédures mises en place par la société sur un enjeu particulier et le cas échéant **formuler des propositions destinées à mettre un terme et à prévenir la récurrence des impacts négatifs** des pratiques de l'entreprise, pour la société et pour sa propre performance. Ce dialogue se différencie du dialogue régulier sur l'évolution holistique des sociétés, dans la mesure où il s'attache le cas échéant à faire évoluer la politique ou les pratiques de l'entreprise sur un sujet spécifique sur lequel le Groupe LBP AM identifie un faisceau d'indices témoignant d'un impact négatif particulier, par exemple en **suggérant la mise en place de mesures de remédiation et contrôle de risques sur cet enjeu**.

La démarche d'engagement du Groupe LBP AM **s'inscrit dans la durée**. Le Groupe LBP AM souhaite évaluer dans le temps les changements dans les pratiques des entreprises, en étant conscient du fait que les progrès constatés le sont souvent dans la durée, et peuvent avoir différentes motivations (pression réglementaire, demande interne, mobilisation de la société civile, engagement des investisseurs, etc.). Ce suivi est réalisé plus particulièrement pour les actions d'engagement ciblé, pour donner suite à des controverses ou sur des thématiques prioritaires pour le Groupe LBP AM.

5. Une stratégie d'escalade

Lorsque le dialogue ne porte pas ses fruits, le Groupe LBP AM peut utiliser des outils supplémentaires dits « d'escalade ». Nos leviers d'escalade se regroupent en trois catégories : le dialogue renforcé, les actions publiques en assemblée générale, et les actions relevant de pratiques de gestion.



Echec d'engagement conduisant à un désinvestissement

Le Groupe LBP AM privilégie l'engagement avec les entreprises pour faire évoluer les pratiques au sein de l'économie réelle, selon un cadre d'attentes clair et transparent appliqué à l'ensemble des encours sous gestion. Néanmoins, dans le cas où des entreprises ne feraient pas évoluer leurs pratiques à la suite d'actions d'engagement menées par le Groupe LBP AM, ce dernier peut décider d'exclure l'émetteur. **Un calendrier précis de désinvestissement est mis en place dans les cas suivants :**

- ▶ **Si les entreprises appartiennent à des secteurs à fort enjeux et que leurs pratiques ne sont pas suffisamment alignées avec nos politiques thématiques ESG :**
 - **Charbon** : sortie totale du charbon dans les fonds ouverts du Groupe LBP AM d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et 2040 pour les autres pays du monde.
 - **Pétrole et Gaz** : d'ici 2030, l'allocation sectorielle sera 100% alignée sur une trajectoire de transition énergétique permettant d'atteindre l'objectif Net Zéro d'ici 2050. Le Groupe LBP AM attend l'arrêt rapide de l'approbation du développement de nouveaux champs pétroliers et gaziers, et la justification de la compatibilité climatique du développement de nouvelles capacités de production et distribution pétrolière et gazière avec les trajectoires sectorielles établies par le GIEC ou l'AIE afin de plafonner le réchauffement climatique à 1,5° d'ici la fin du siècle.
- ▶ **A partir de 2025, afin de répondre aux exigences du label, les entreprises suivantes investies dans des fonds labélisés ISR seront exclues :**
 - Les émetteurs en portefeuille ne **publiant pas un ou plusieurs indicateurs de performance** sélectionnés par le fonds et pour lesquels le Groupe LBP AM considère qu'ils sont matériels à la vue des enjeux ESG identifiés. L'émetteur ne pourra être conservé en portefeuille si aucune amélioration n'est observée à l'issue d'une période de 5 ans ;
 - les émetteurs des portefeuilles en **méthodologie d'amélioration de note faisant partie des 30%** plus mauvaises seront exclues au bout de 3 ans si aucune amélioration n'est observée à l'issue de cette temporalité
 - les émetteurs faisant l'objet d'une **vigilance renforcée au sens du label et n'ayant pas publié**, au 1^{er} janvier 2026, **de plan de transition crédible**

UN MODUS OPERANDI TRANSVERSAL, ARTICULÉ AVEC LES AUTRES ÉTAPES DU PROCESSUS DE GESTION

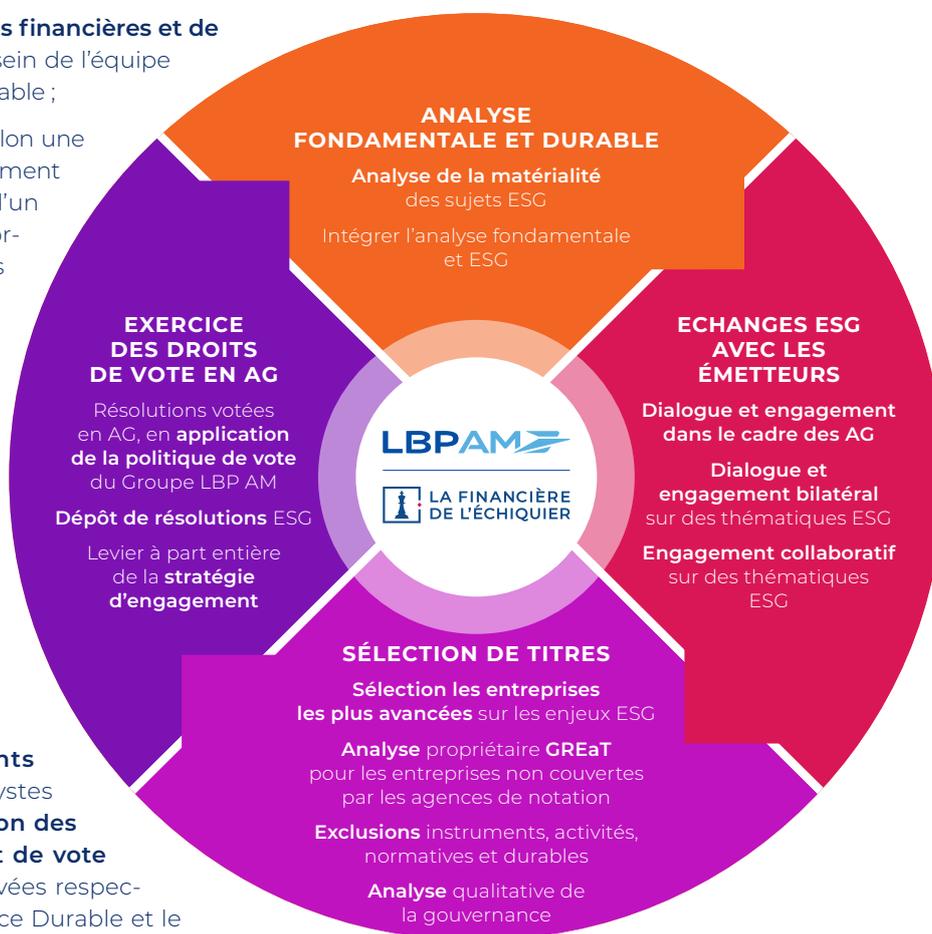
1. Une gouvernance favorisant la transversalité

Les actions d'engagement et de dialogue sont conduites par les gérants de portefeuilles, ainsi que les analystes des équipes « Analyse Fondamentale et Durable » et « Solutions ISR » de LBP AM et de l'équipe « Recherche Investissement Responsable » de LFDE. Le Groupe LBP AM a fait le choix stratégique de ne pas externaliser sa démarche d'engagement actionnarial.

Nos analyses ESG et fondamentales, nos messages actionnariaux, nos pratiques de vote en assemblée générales et notre sélection de titres s'articulent étroitement.

Cela est notamment dû à **une organisation des processus de gestion** et des équipes **destinée à encourager la transversalité** des perspectives et l'articulation des leviers, via :

- **L'intégration des perspectives financières et de développement durable** au sein de l'équipe d'analyse fondamentale et durable ;
- **La possibilité de modifier**, selon une procédure et des motifs strictement encadrés, **les score GREaT** d'un titre pour y intégrer une information plus récente ou plus complète obtenue à l'occasion de ce dialogue ;
- La conduite intégrée du **dialogue stratégique, financier et ESG par les gérants** de portefeuilles du Groupe LBP AM ;
- La sollicitation organisée et systématique de **l'opinion de gestion pour les votes et les engagements** les plus significatifs du Groupe LBP AM ;
- **La participation des gérants** de portefeuilles et des analystes fondamentaux à **l'actualisation des politiques d'engagement et de vote du Groupe LBP AM**, approuvées respectivement par le Comité Finance Durable et le Comité de Gouvernance.
- **Des comités transverses** destinés à favoriser le suivi et l'application de la politique d'engagement



UN MODUS OPERANDI TRANSVERSAL, ARTICULÉ AVEC LES AUTRES ÉTAPES DU PROCESSUS DE GESTION

Le suivi des campagnes d'engagement est réalisé lors des comités ESG de gestion hebdomadaire et le cas échéant des comités GREaT.

Le comité GREaT a la charge de suivre et piloter le déploiement transversal des politiques d'engagement et d'exclusion du Groupe LBP AM, définies par son Comité Finance Durable. Il assure en particulier :

- ▶ **Des points d'étape réguliers sur les campagnes d'engagement transversales**, délibère sur la sélection des modalités d'escalade sur les engagements les plus significatifs pour le Groupe LBP AM, assure le suivi des sociétés engagées au titre des listes de surveillance (controverses normatives et de matérialité ESG), et délibère sur la participation à de nouvelles initiatives d'engagement.
- ▶ **Les délibérations nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'exclusion**. Les listes de surveillance normatives et de matérialité sont communiquées au comité. Les projets de listes d'exclusion élaborées de manière qualitative sont présentés pour délibération du comité.

INSTANCES DE DÉCISION ET DE DILIGENCES



Pour favoriser la transversalité des engagements menés par les différentes équipes du Groupe LBP AM, une plateforme d'**engagements (intitulée Phoenix)** a été déployée à l'ensemble du Groupe LBP AM afin de permettre un suivi et une traçabilité consolidée des actions. Elle permet :

- ▶ La coordination et traçabilité du suivi de chaque engagement mené par le Groupe LBP AM. Les axes d'amélioration formalisés auprès des entreprises sont ainsi renseignés dans ce module ;
- ▶ Facilite la production de rapports et statistiques (rapports d'engagement, de mandats, réponses à des appels d'offres, rapports actionnaires et enquêtes de place).

2.

**Articulation de nos actions d'engagement,
d'exclusion et de gestion des controverses**

Le Groupe LBP AM a ainsi mis en place un socle commun d'exclusion qui recoupe des exclusions instruments, normatives, durabilité et activités.

SYNTHÈSE DES EXCLUSIONS**PRATIQUES DE GESTION**

Entreprises dont les produits ou services, ou la manière de gérer ces activités, présentent des **risques d'atteintes graves aux droits humains ou à l'environnement et/ou ne sont pas alignés avec les objectifs de performance** ESG du Groupe LBP AM, dans les domaines suivants :



- Pornographie
- Jeux d'argent
- Tabac
- Charbon thermique
- Pétrole et gaz
- Pesticide
- Armes controversées
- Déforestation (au sein des secteurs à enjeux)
- Biodiversité (au sein des secteurs à enjeux)

EXCLUSIONS INSTRUMENTS

Instruments spéculatifs sur matières premières agricoles

EXCLUSIONS NORMATIVES

Entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent, contribuent ou soient liées à des violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales du Groupe LBP AM, et pour lesquelles l'exclusion est le levier le plus efficace pour réduire le risque de violation continue et future des normes.



Entreprises exclus sur le fondement de dispositions normatives en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

EXCLUSIONS DURABILITE

Entreprises dont les pratiques, notamment en matière de responsabilité sociale, environnementale et de bonne gouvernance, présente un **risque d'impact financier matériel sévère** pour l'entreprise, dans une optique de gestion du risque de durabilité.

ENGAGEMENT

Le Groupe LBP AM met en œuvre une politique d'engagement avec les entreprises, afin de faire évoluer les pratiques au sein de l'économie réelle, selon un cadre d'attentes claires et transparentes, appliqué à l'ensemble des encours sous gestion.

EXCLUSIONS

Néanmoins, des exclusions sont établies afin de limiter l'exposition du Groupe LBP AM à des émetteurs dont les activités, les politiques ou les pratiques :

- ne sont pas compatibles avec notre vision d'une économie responsable,
- et dont nous estimons qu'elles sont peu susceptibles d'évoluer.

1. Mise en œuvre de la politique d'exclusion normative :

Le Groupe LBP AM peut exclure les entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent, contribuent ou soient liées à **des violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales** de LBP AM, ou faisant l'objet de controverses graves, avérées et répétées, et pour lesquelles l'exclusion constitue le moyen le plus efficace de réduire le risque de violation continue de ces normes.

Le Groupe LBP AM dispose de deux méthodes d'identification des entreprises devant faire l'objet d'un traitement normatif :

- ▶ **Quantitatif : Emetteurs faisant l'objet de controverses graves, répétées et avérées en lien avec une ou plusieurs violations des normes éthiques fondamentales du Groupe LBP AM.**
- ▶ **Qualitatif : Les équipes ISR et de gestion peuvent identifier les entreprises pour lesquelles :**
 - **Le risque ou la controverse identifié est sévère, tant en termes d'ampleur que de gravité.**
 - **L'entreprise concernée fait d'ores-et-déjà l'objet de plusieurs controverses avérées ou risques d'impacts critiques.**
 - **Un engagement peut déjà avoir lieu, mais l'aggravation du risque ou de la controverse justifie un traitement en Comité GREaT.**

Une fois l'émetteur identifié et une analyse renforcée conduite, le Comité GREaT fonde ses décisions sur une évaluation de :

- ▶ **La sévérité de l'impact** ou des risques d'impact sur les personnes, l'environnement ou les principes de bonne gouvernance, notamment en tenant compte de la gravité, de l'ampleur et de la remédiabilité de ces impacts réels ou potentiels.
- ▶ **Du lien entre l'impact** ou le risque de l'impact et la société (cause, contribution, lien direct).
- ▶ **Des mesures de prévention**, de cessation et de remédiation des risques et impacts mises-en-œuvre par l'entreprise.
- ▶ **De la probabilité de violations futures des normes par l'entreprise**, par l'examen de diligence raisonnable mise en œuvre par l'entreprise et de sa conformité aux attentes des normes éthiques fondamentales du Groupe LBP AM.
- ▶ **De l'effet de levier du Groupe LBP AM** auprès de l'entreprise.

Conformément au Principe 19 des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme (UNGPs), **avant que le Comité GREaT ne prenne la décision d'exclure une société, il doit examiner si d'autres mesures, telles que l'engagement actionnarial, pourraient être plus adaptées** afin de réduire le risque de violations continues des normes.

La décision finale adoptée par le Comité GREaT doit viser, dans la mesure du possible, à réduire et atténuer les risques de violations futures des normes. Le Comité GREaT peut ainsi voter les mesures suivantes :

- ▶ Engagement
- ▶ Vote
- ▶ Dégradation des notes ISR
- ▶ Mise sous surveillance renforcée
- ▶ Gel ou suspension
- ▶ Exclusion

Les émetteurs demeurant en liste de surveillance normative à la suite d'une décision du Comité GREaT font l'objet d'un suivi renforcé des équipes ISR et de gestion.

En cas d'aggravation de la controverse ou du risque d'impact, ou de l'émergence de nouveaux risques ou controverses sévères, les équipes en charge des diligences peuvent mettre-à-jour l'analyse renforcée et émettre une nouvelle recommandation au Comité GREaT.

Le Comité GREaT, suivant les mêmes éléments d'analyse que décrits précédemment et conformément à la stratégie d'escalade exposée dans la présente politique, pourra alors adopter des actions complémentaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Davantage d'information sur les pratiques d'exclusion du Groupe LBP AM sont développées dans la politique d'exclusion du Groupe LBP AM.

1. Gestion quotidienne des controverses :

Dans le cadre du suivi et de la gestion quotidienne des controverses, certains risques ou controverses peuvent être identifiés par les équipes ISR ou les équipes de gestion, sans néanmoins faire l'objet d'un traitement dans le cadre de la politique d'exclusion normative.

Le Groupe LBP AM peut échanger avec les entreprises lorsqu'il identifie qu'elles font l'objet d'une controverse, afin d'investiguer la qualité des politiques et procédures mises-en-place par la société sur un enjeu particulier et, le cas échéant, formuler des propositions destinées à mettre un terme et à prévenir la récurrence des impacts négatifs en lien avec les pratiques de l'entreprise.

Cela est notamment le cas lorsque :

- ▶ **Le risque ou la controverse identifié** est « ponctuel » et l'impact, potentiel ou réel, demeure localisé ou restreint (en termes d'ampleur notamment) ;
- ▶ L'entreprise concernée ne fait l'objet d'un **engagement** ou d'un **suivi spécifique** sur la thématique identifiée ;
- OU
- ▶ L'entreprise est **engagée sur cette thématique** mais la controverse ne vient pas modifier l'analyse faite de sa gestion des risques.

Dans ce cas, le risque ou la controverse identifié fait l'objet d'une présentation en Comité ESG pour délibération. Le Comité ESG peut notamment décider :

- ▶ De mettre en œuvre un **suivi renforcé** de l'émetteur et, notamment, de l'émergence de nouveaux risques d'impact ou de nouvelles controverses similaires concernant l'émetteur ;
- ▶ De demander des **informations complémentaires** ou d'initier un dialogue bilatéral avec l'émetteur.
- ▶ De **traiter la controverse** dans le cadre d'un échange organisé via un engagement collaboratif avec l'émetteur sur une thématique liée.
- ▶ D'**engagement collaborativement** avec l'émetteur.

En cas d'aggravation du risque ou de la controverse, ou de la réitération de controverses similaires et, conformément à la politique d'exclusion normative, telle que décrite ci-dessous, le cas pourra alors faire l'objet d'une revue normative et d'une présentation en Comité GREaT pour décision.

GESTION DES CONTROVERSES ET MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
D'EXCLUSION NORMATIVEIDENTIFICATION
DES ÉMETTEURS

1. Identification d'une controverse ou d'un risque d'impact sévère sur les droits humains, l'environnement ou la bonne gouvernance.

Analyse quantitative, via des fournisseurs de données spécialisés (ISS, Moody's, MSCI...) **et qualitative**, par les experts ISR ou les équipes de Gestion, se basant sur des sources de données et d'informations externes (Business & Human Rights Resource Centre, ONG, universités, centres de recherche, presse...).

2. Intégration de l'émetteur à la liste de surveillance normative pour traitement

3. Présentation de l'émetteur, de la controverse ou du risque en Comité ESG, qui priorise et organise une diligence approfondie.

DILIGENCE
RENFORCÉE

1. Analyse par une équipe multipartite (Équipes ISR, Recherche Fondamentale, Gestions) de :

- **La gravité et l'étendue de la violation** ou du risque saillant, ainsi que la remédiation apportée par l'entreprise
- **La probabilité de violations futures** des normes
- **La diligence raisonnable** mise en œuvre au sein de l'entreprise
- **L'effet de levier du Groupe LBP AM** sur l'entreprise

2. Rédaction d'une Recommandation pour délibération du Comité GREaT.

DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ
GREaT

Le Comité GREaT, se fondant sur les résultats de la diligence renforcée sur l'émetteur et sur la recommandation du groupe de travail, statue sur l'application des mesures suivantes :

- **Mise sous surveillance renforcée** : émetteur placé sous surveillance, sans exclusion. Un suivi est effectué en Comité.
- **Dégradation du score GREaT de l'émetteur** : la dégradation permet de tenir compte des résultats de la diligence renforcée et d'adapter les décisions d'investissement en conséquence.
- **Engagement bilatéral ou collectif avec l'émetteur** : pour mettre en place des recommandations précises identifiées lors de la diligence
- **Suspension à l'achat** : émetteur placé sous surveillance, sans exclusion. Suivi effectué en Comité
- **Exclusion** : interdiction de détention ; titres à céder sous un mois (trois si dérogation spéciale)

Le Comité GREaT procède à la revue de la liste d'exclusion normative et peut nommer un groupe de travail pour assurer la revue d'un émetteur exclu.

3.

Exercice de nos droits de vote en assemblées générales

La détention d'actions donne le droit de participer aux assemblées générales (AG) organisées par les sociétés émettrices d'actions. LBP AM et sa filiale La Financière de l'Echiquier (LFDE) ie. Le Groupe LBP AM considèrent que le vote aux assemblées générales fait pleinement partie du processus de gestion, et exercent leurs droits de vote selon les principes fixés dans leur politique de vote. L'exercice des droits de vote s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie d'engagement du Groupe LBP AM et peut constituer un levier de formalisation de l'expression de ses attentes actionnariales.

Le Groupe LBP AM peut soutenir des résolutions non agréées par le conseil dont elle estime que la mise en œuvre est susceptible de contribuer à une amélioration des pratiques ESG (Environnementales, Sociales ou de Gouvernance) au sein de l'entreprise, y compris en participant à leurs dépôts à l'ordre du jour.

L'exercice de nos droits de vote en AG est l'occasion d'engager un dialogue avec les entreprises dans lesquelles le Groupe LBP AM investit pour le compte des OPC gérés, sans néanmoins exercer une influence notable sur la gestion de ces entreprises.

LBP AM a formalisé depuis 2008, **une politique de vote qui expose le périmètre et la procédure de vote aux assemblées générales d'actionnaires ainsi que les critères selon lesquels sont approuvées ou rejetées les résolutions** soumises au vote des actionnaires. Un guide de vote interne détaille les règles techniques d'application de la politique notamment au regard de spécificités d'application locales.

La politique de vote est mise en œuvre par LBP AM pour LBP AM et sa filiale LFDE. Elle est appliquée de la même manière pour l'ensemble des OPC (FCP et SICAV) ouverts au public, ainsi que pour les fonds dédiés et les mandats pour lesquels le client en a fait la demande. LBP AM appliquera alors sa politique de vote, sauf clause contraire.



Organisation de l'exercice des droits de vote

La coordination des votes est assurée par l'équipe « Solutions ISR » de LBP AM, rattachée à la Direction de la Gestion. Solution ISR dispose des analyses des agences de conseil en vote **Institutional Shareholder Services (ISS) et Proxinvest** afin d'identifier les résolutions à enjeu. ISS fournit également des recommandations de vote personnalisées basées sur la politique de vote du Groupe LBP AM. **Le Groupe LBP AM conserve une autonomie par rapport aux recommandations de vote des agences de conseil.** Pour les sociétés françaises, LBP AM consulte également les recommandations de l'Association Française de la Gestion financière (AFG) avant de procéder au vote.

Solutions ISR s'appuie également sur les équipes de Gestion, et/ou les équipes d'analyse de la Recherche IR de LFDE et de l'équipe Analyse Fondamentale et Durable de LBP AM pour l'analyse de certaines typologies de résolutions ESG, ainsi que pour les AG de sociétés considérées comme prioritaires.

Périmètre de vote en assemblées générales

Considérant que l'exercice des droits de vote est un levier essentiel de sa stratégie d'engagement actionnarial, le Groupe LBP AM a fait le choix d'exercer l'ensemble de ses droits de vote à partir de 2025 (best efforts). Toutefois, le Groupe LBP AM se réserve la possibilité de ne pas exercer parti ou intégralité des droits de vote pour :

- ▶ **Les AG nécessitant de bloquer les titres concernés pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote ;**
- ▶ **Les AG pour lesquelles la mise en œuvre de l'exercice des droits de vote engendrerait un coût financier important.**

NOS THÉMATIQUES D'ENGAGEMENT : UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT ARTICULÉE AVEC NOS POLITIQUES THÉMATIQUES ESG



1.

Engagements sur la gouvernance des entreprises

La gouvernance d'entreprise se définit comme un système déployé dans l'objectif de diriger et de contrôler l'entreprise de la manière la plus optimale, tout en protégeant les intérêts des parties prenantes, dont ceux des actionnaires, dans une logique d'équilibre de la répartition des pouvoirs.

Nos attentes en termes de gouvernance des entreprises investies, sont développées dans **notre politique de vote** et portent principalement sur les thématiques suivantes :

- Affectation du résultat et partage de la valeur
- Opérations sur le capital
- Structure du conseil d'administration ou de surveillance
- Rémunération des dirigeants et des administrateurs non-exécutifs
- Droits des actionnaires
- Conventions réglementées
- Commissaires aux comptes
- Association des salariés à la gouvernance et au capital des entreprises
- Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la gouvernance des entreprises

La majorité des actions d'engagement portant sur la thématique de la gouvernance d'entreprise sont conduites en amont et dans le cadre des assemblées générales :

- ▶ **Les démarches de dialogue visent à améliorer l'analyse des résolutions** soumises au vote des actionnaires lors des AG, en permettant aux sociétés d'apporter des informations complémentaires,
- ▶ **Les démarches d'engagement visent à améliorer les pratiques des entreprises en matière de gouvernance sur un ou plusieurs domaines cités ci-dessus**, par exemple en expliquant les motivations de nos votes négatifs ou intentions de vote négatifs. Les échanges amont aux assemblées peuvent se faire à l'initiative des entreprises qui souhaitent présenter les résolutions inscrites à l'ordre du jour, ou à l'initiative du Groupe LBP AM.

Le Groupe LBP AM peut :

- ▶ soutenir les résolutions d'actionnaires déposées en assemblées générales et peut **participer à des dépôts de résolution** dont il estime qu'elles auraient une incidence positive sur la gouvernance des entreprises ;
- ▶ s'opposer à certaines résolutions déposées par le management, notamment en cas de controverses importantes en matière de gouvernance.

Annuellement, le Groupe LBP AM détermine une liste d'entreprise dites prioritaires pour lesquelles nous communiquons systématiquement les raisons de nos oppositions aux résolutions soumises au vote des actionnaires, dans un objectif d'accompagnement et de diffusion des bonnes pratiques de gouvernance. Cette liste est constituée d'entreprises à forts enjeux pour le Groupe LBP AM. Les critères (non exhaustifs) pris en compte pour déterminer cette liste sont notamment le pourcentage de détention au capital et le montant absolu investi.

2. Engagements sur le climat

Le Groupe LBP AM, conformément à l'accord de Paris sur le climat, a l'ambition de rendre ses investissements compatibles avec un développement bas carbone et résilient au changement climatique (art. 2.1). En janvier 2021, le Groupe LBP AM a rejoint **la Net Zéro Asset Manager Initiative, s'engageant ainsi à définir une trajectoire de décarbonation de ses portefeuilles avec un premier point d'étape à 2030, jusqu'à atteindre la neutralité carbone de ses placements à 2050**. En mai 2022, le Groupe LBP AM a ainsi établi un objectif de 80 % d'alignement de ses encours éligibles d'ici à 2030⁷.

L'engagement actionnarial avec les entreprises est un levier important d'atteinte de cet objectif, car nous souhaitons contribuer à faire évoluer les pratiques de planification écologique de ces-dernières afin de contribuer à la transformation de l'économie réelle.

Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe LBP AM encourage les entreprises à :

- ▶ **Formaliser des plans de transition robustes**, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le réchauffement à 1,5 °C.
- ▶ **Evaluer, réduire** - via des mesures d'adaptation et accroissement de la résilience au changement climatique - et **reporter son exposition aux risques climatiques physiques et de transition**, en appliquant notamment le cadre de reporting de la TCFD.

Ces attentes, applicables à tous les secteurs, sont déployées selon les critères de sélection cités au point 1.3, et avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeux ». Elles **sont ainsi articulées et déclinées dans deux politiques thématiques ESG : le pétrole et le gaz ainsi que le charbon**.

Le Groupe LBP AM exprime ses attentes relatives au climat par le biais **d'un dialogue bilatéral ou collaboratif** régulier et cohérent avec les sociétés investies. **Ce dialogue s'articule également avec notre politique de vote**. Dans le cadre de cette-dernière, **le Groupe LBP AM :**

- **peut soutenir les résolutions d'actionnaires** et peut participer à des dépôts de résolution adressant tout ou partie de ces trois objectifs climatiques ;
- **peut s'opposer à certaines résolutions déposées par le management** en cas de controverses importantes en matière environnementale ;
- **est favorable à l'introduction d'un vote régulier en AG** sur la stratégie environnementale holistique des sociétés précisant ses objectifs de transition énergétique, ainsi que sur un rapport détaillant la mise en œuvre de cette stratégie via des résolutions nommées communément « **say-on-climate** ». Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice.

Le Groupe LBP AM a défini des attentes spécifiques sur :

- Le pétrole et le gaz
- Le charbon
- L'immobilier
- L'adaptation au changement climatique et résilience aux risques physiques

⁷ Début 2024, LFDE a un objectif différent de LBP AM (réduction de 50% de l'intensité carbone sur 50% de ses encours) mais une convergence sur les objectifs est prévue d'ici fin 2024.

Politique pétrole et gaz de LBP AM

Notre politique thématiques ESG sur les investissements dans les entreprises et dans les sociétés-projet opérant dans **le secteur du pétrole et du gaz** (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, ou produits ou services associés à ces activités, directement ou comme partenaire ou actionnaire) a pour finalité de définir les principes applicables par LBP AM et LFDE pour **aligner d'ici 2030 leur allocation sectorielle dans le secteur du pétrole et du gaz avec leur objectif de neutralité carbone à 2050**. Elle repose notamment sur un engagement actionnarial exigeant avec les entreprises du secteur pour leur demander d'établir et rendre publique une stratégie de transition énergétique vers la neutralité carbone claire, crédible et alignée avec les scénarios climatiques et énergétiques permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C, en ayant recours en priorité à des moyens permanents, les plus rapidement disponibles et les moins coûteux.



Cette stratégie porte sur tous les scopes d'émissions et devra notamment inclure l'adaptation du pilotage des investissements de ces entreprises (capex, M&A) à l'enjeu de concentrer les investissements dans les champs existants et les moins émissifs. L'objectif est d'éviter d'accentuer les effets de verrouillage des économies régionales et des sociétés investies dans les énergies fossiles, et le cas échéant, en fonction du coût d'exploitation des actifs et du positionnement dans la chaîne de valeurs, d'éviter d'accroître le risque d'actifs ensablés ou de déclin d'activités commerciales émissives qui résulteraient d'une transition énergétique réussie, telle que préconisée par le GIEC.

Elle devra également permettre de maîtriser les risques physiques liés issus du changement climatique, les risques pour la biodiversité issus de leurs opérations et les risques sociaux de leur stratégie.

Les attentes du Groupe LBP AM sur les plans de transition du sont développées plus avant dans le troisième chapitre de **notre politique pétrole et gaz**.

Politique charbon du Groupe LBP AM

Le politique charbon du Groupe LBP AM consiste à **sélectionner les entreprises en fonction de leur engagement à éliminer le charbon thermique** de leurs activités en accord avec les recommandations scientifiques.



Notre analyse s'appuie ainsi sur les recommandations du GIEC, qui indiquent que les producteurs d'électricité et les Groupes miniers doivent éliminer le charbon thermique de leurs activités d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans les autres pays du monde. Le Groupe LBP AM **analyse la qualité et la crédibilité des plans de sortie du charbon de ces entreprises**, notamment la qualité de la gouvernance, la robustesse de la trajectoire de sortie et des engagements climatiques de l'entreprise, l'absence de lobbying en faveur du charbon thermique ainsi que la présence de garanties minimums sur la transition juste.

Ces entreprises sont classées **selon trois catégories** :

- ▶ **Maintenir (avis favorable)** : Si le plan est jugé crédible, la société déroge à l'exclusion pour l'année en cours et fait l'objet d'un suivi annuel pour veiller à la bonne exécution de la stratégie avec le calendrier Climate Analytics
- ▶ **À engager (avis neutre)** : Si le plan ne permet pas de statuer factuellement quant à sa crédibilité, la société fait l'objet d'un engagement afin de le clarifier et statuer au plus tard au 31/12 de l'année en cours sur la dérogation ou l'exclusion
- ▶ **Désinvestir (avis défavorable)** : Si le plan met en évidence de mauvaises pratiques ou que l'engagement n'a pas permis de statuer factuellement et dans les délais impartis sur sa crédibilité, alors la société est exclue

Secteur Immobilier

Le Groupe LBP AM privilégie des nouvelles participations dans des foncières immobilières disposant d'une politique d'alignement 1,5°C de leur patrimoine, en vérifiant la présence d'une cible de réduction des émissions du patrimoine (en absolue ou en intensité) de la foncière alignée 1,5°C (a minima sur le périmètre des émissions liées aux consommations d'énergie d'exploitation tous usages), si possible audité par un tiers type SBTi. Il va **engager progressivement les détentions existantes sur leur trajectoire d'alignement 1,5°C afin que 100% des participations immobilières françaises en portefeuille soit engagées sur leur politique d'alignement 1,5°C d'ici 2026**.

Adaptation au changement climatique et résilience aux risques physiques

Le Groupe LBP AM attend des entreprises qu'elles **évaluent, réduisent** - via des mesures d'adaptation et accroissement de la résilience au changement climatique - **et reporte leurs expositions aux risques climatiques physiques et de transition**, en appliquant notamment le cadre de reporting de la TCFD.

Tout spécifiquement sur l'adaptation et la résilience aux risques physiques du changement climatique, le Groupe LBP AM encourage les entreprises à connaître leurs risques, les réduire (mesures d'adaptation et accroissement de la résilience au changement climatique) et à les piloter dans le temps. Plus précisément, **le Groupe encourage les entreprises à :**

- 1. Identifier et hiérarchiser les risques futurs, en se basant sur au moins un scénario climatique pessimiste (SSP5/RCP 8.5 du GIEC), au long de la chaîne d'approvisionnement, sur les sites ainsi que sur les produits et services. Cette identification doit se faire à différents niveaux :**
 - Par des études territoriales qui permettent d'identifier les actifs les plus à risques géographiquement face aux événements climatiques (actifs en littoral, en montagne etc.) ;
 - Par des études sectorielles analysant notamment l'interdépendance des réseaux, chaque secteur ayant des dépendances plus ou moins importante face au changement climatique (stress hydrique dans la chaîne d'approvisionnement par exemple) ;
 - Sur l'actif lui-même afin de déterminer le niveau de vulnérabilité de ce-dernier et les actifs les plus stratégiques.

Le Groupe LBP AM recommande par ailleurs aux entreprises de publier :

- les impacts matériels et les pertes financière connexes des événements météorologiques ou physiques en lien avec le changement climatique sur les trois dernières années ;
 - les données de localisation de ses actifs et ses implantations ainsi que celle de ses fournisseurs, ou origine géographique de ses approvisionnements par fonction et par part de contribution au modèle de l'entreprise (au chiffre d'affaires)
- 2. Mettre en place un plan d'adaptation en suivant la méthode du « flexible pathway » de l'ADEME.**
Le Groupe LBP AM encourage les entreprises investies à définir des trajectoires d'adaptation sur le court, moyen et long terme. Les recommandations de l'ADEME semblent être un point de départ pertinent pour l'élaboration d'une telle stratégie. Les recommandations sont les suivantes :
 - Définir des objectifs d'adaptation de long-terme ;
 - Identifier des listes d'actions d'adaptation de natures et de niveaux d'ambition différents ;
 - Sélectionner des mesures d'adaptation afin de combiner et ordonner les actions dans plusieurs trajectoires qui correspondent à différents chemins possibles pour atteindre l'objectif d'adaptation fixé ;
 - Déterminer des seuils au-delà desquels il conviendra d'activer l'action d'adaptation suivante de la trajectoire ou celle d'une autre trajectoire

Par ailleurs, il est recommandé d'éviter les mal adaptations qui augmentent le risque d'effets négatifs du changement climatique et la vulnérabilité ou réduisent le bien-être social. Les solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) sont fortement recommandées.

3. Mise en place d'une gouvernance efficace permettant le pilotage du plan d'action

- Le Groupe LBP AM attend des entreprises investies qu'elles disposent d'une gouvernance qui suive le pilotage (objectifs, indicateurs de moyen et mesure des résultats) dans le temps des risques climatiques et de l'adaptation.
- Une gouvernance efficace nécessite d'intégrer la gestion des risques et de l'adaptation dans leurs fonctions clés, dont le conseil d'administration. Le suivi du sujet requiert par ailleurs des compétences internes évidentes. Les membres du conseil d'administration doivent avoir les compétences nécessaires pour la mise en place d'un plan d'adaptation.
- Par ailleurs, le plan d'action se doit être cohérent avec les politiques publiques, c'est-à-dire aligné sur les plans et efforts locaux, régionaux, nationaux et internationaux.
- Il doit par ailleurs veiller à appliquer le principe du DNSH. L'entreprise doit s'assurer qu'aucun dommage significatif n'est causé à l'atténuation du changement climatique, à la biodiversité, à la santé, à la pollution, à l'épuisement des ressources, etc.

La mise en œuvre de la politique d'engagement du Groupe LBP AM passe par **l'identification des entreprises les plus à risque face au changement climatique**. Afin de prioriser les entreprises avec lesquelles s'engager, le Groupe LBP AM s'appuie sur l'outil de gestion des risques développé par la direction des risques. Ce dernier permet d'identifier les entreprises les plus à risque face au changement climatique en ciblant les émetteurs en fonction d'un risque spécifique (ie. physique ou de transition). Dans un second temps, une analyse qualitative sur les processus d'adaptation mis en place par les entreprises à risque, ainsi qu'un dialogue avec l'émetteur pour compléter cette analyse, pourra être mené.

3. Engagements sur la biodiversité

Le Groupe LBP AM s'engage en faveur de la protection de la biodiversité par la mise en place d'une politique sur la biodiversité. Cette dernière repose notamment sur un engagement actif pour inciter les entreprises investies, dans les secteurs à forts enjeux, à maîtriser leurs impacts sur la biodiversité et leurs dépendances au capital naturel.

Les attentes du Groupe LBP AM sur la biodiversité sont développées dans la politique biodiversité du Groupe LBP AM et portent sur les thématiques suivantes :

- La gouvernance et les pratiques de reporting des entreprises sur la biodiversité ;
- Les politiques, objectifs et actions de l'entreprise sur la biodiversité ;
- La déforestation ;
- Les pesticides ;
- L'eau ; et
- L'économie circulaire.

Le Groupe LBP AM engage ainsi un dialogue avec les entreprises visant à renforcer la compréhension des enjeux et le déploiement de ses attentes en matière de gestion de la biodiversité, **déclinées aux enjeux du secteur et enjeux propres de l'entreprise. Un secteur est sélectionné pour une période de 2 à 3 ans**, au cours de laquelle des échanges réguliers sont organisés avec certaines entreprises, par le biais **d'engagements bilatéraux ou collaboratifs**.

Le Groupe LBP AM calcule à une fréquence régulière les dépendances au capital naturel des sociétés investies par le biais de l'outil **ENCORE**, qui permet d'apprécier les principales dépendances au capital naturel et aux services écosystémiques de chaque secteur d'activité. Le calcul de ces dépendances permet d'informer les mesures de gestion des risques notamment pour orienter la priorisation de thématiques d'engagement actionnarial.

Par ailleurs, afin d'évaluer la maturité des politiques et des engagements des entreprises sur la biodiversité en particulier de celles appartenant à des secteurs à fort enjeu, le Groupe LBP AM peut s'appuyer sur des analyses détaillées et fondées sur les **méthodologies propriétaires** :

1. **« Maturité Climat & Biodiversité »** est une méthodologie propriétaire d'analyse de la maturité des entreprises sur les enjeux climatiques et de biodiversité reposant sur 3 ou 4 piliers (gouvernance, engagements climats et/ou biodiversité, transition juste) selon l'impact de l'entreprise sur la biodiversité, auxquels peut s'ajouter un malus lié aux controverses environnementales.
2. **« BIRD » (Biodiversity Impact Reduction Disclosure)** vise à qualifier par une note les politiques, engagements et pratiques des entreprises sur la biodiversité. Les informations le composant sont issues de 4 fournisseurs de données et il est scindé en 3 piliers : « Politiques et Engagements », « Pratiques » et « Empreinte Biodiversité ».

Le dialogue s'articule également avec notre politique de vote. Dans le cadre de cette-dernière, le Groupe LBP AM :

- ▶ peut soutenir les résolutions d'actionnaires et participer à des dépôts de résolution contribuant au déploiement de ses attentes biodiversité ;
- ▶ peut s'opposer à certaines résolutions déposées par le management en cas de controverses importantes en matière environnementale ;
- ▶ est favorable à l'introduction d'un vote régulier sur la stratégie environnementale holistique des sociétés, spécifiant les objectifs biodiversité associée, ainsi que sur un rapport détaillant la mise en œuvre de cette stratégie via des résolutions « say-on-nature ».

4. Engagements sur les droits humains

Début 2024, le Groupe LBP AM a publié sa **politique Droits humains**, venant renforcer les engagements du Groupe LBP AM.

Le Groupe LBP AM s'engage à respecter les Droits humains internationalement reconnus (Droits humains) dans l'ensemble de leurs activités d'investissement, conformément **aux Principes directeurs de l'OCDE** à l'intention des entreprises multinationales (« les Principes directeurs »), **aux Principes directeurs des Nations Unies** relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme (« les UNGP ») et aux **dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies** (« UNGC »).

Afin de prévenir, atténuer et remédier aux potentiels impacts négatifs sur les Droits humains liés à leurs activités d'investissement, le Groupe LBP AM s'engage à conduire un engagement actif auprès des sociétés investies pour les inciter et les soutenir dans la mise en œuvre d'une diligence raisonnable en matière de Droits humains et la maîtrise de leurs impacts sur les personnes.

Le Groupe LBP AM mène **un dialogue bilatéral ou collaboratif**, régulier et cohérent, avec les entreprises. **Il vise notamment à renforcer la compréhension des enjeux Droits humains, à alerter sur des risques systémiques auxquels les entreprises pourraient être confrontées et à promouvoir le respect des UNGC, des UNGP et des Principes directeurs de l'OCDE** à l'attention des entreprises multinationales.

Le Groupe LBP AM investissant dans des milliers d'entreprises, ils ne peuvent engager l'ensemble des entreprises faisant l'objet de controverses ou présentant des risques d'impacts graves sur les Droits humains. Ils ont donc défini une stratégie d'engagement en matière de Droits Humains, afin de prioriser le dialogue. **Cette stratégie d'engagement s'articule autour de trois axes principaux :**

- **La mise en œuvre d'une diligence raisonnable** conforme aux UNGP et aux Principes directeurs de l'OCDE ;
- **La maîtrise des risques saillants** identifiés au niveau du Groupe LBP ;
- **Cessation et remédiation des impacts** sur les Droits humains en cas de controverse majeure.

Afin d'identifier les entreprises à engager en priorité, le Groupe LBP AM a notamment réalisé une cartographie des risques saillants en matière de droits humains liés à ses activités d'investissement, en s'appuyant sur les recommandations de l'OCDE et des Nations Unies sur l'application des UNGP et des Principes directeurs de l'OCDE.

Les entreprises engagées sous les trois axes ci-dessus, ainsi que **les objectifs de ces engagements et les attendus du Groupe LBP AM sont développés au sein de la politique Droits Humains** du Groupe LBP AM.

Ces engagements s'articulent avec notre politique de vote. Dans le cadre de cette-dernière, le Groupe LBP AM :

- ▶ peut soutenir les résolutions d'actionnaires déposées en assemblées générales et peut participer à des dépôts de résolution dans la mesure où elles contribuent à ses objectifs en matière de respect des Droits humains ;
- ▶ peut s'opposer à certaines résolutions déposées par le management en cas de controverses droits humains importantes.

NOS ACTIONS DE PLAIDOYER

En cohérence avec son engagement envers les 6 Principes pour l'Investissement Responsable des UN PRI et persuadé que l'ensemble des parties prenantes de notre écosystème a un rôle à jouer dans le développement d'une finance responsable, **le Groupe LBP AM étend ses démarches d'engagement auprès d'autres parties prenantes que les entreprises investies, afin de porter sa vision de l'investissement responsable au sein du marché.** Les engagements peuvent être conduits avec :

- **Les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisations professionnelles**, notamment par la réponse à des consultations en amont de la publication de nouvelles réglementations, participation à des groupes de travail et activités de plaidoyer.
- **Des fournisseurs de données extra-financières** afin de les aider à améliorer la qualité de leurs méthodologies d'analyses et leurs offres.
- **Les sociétés de gestion sur leur démarche d'investissement responsable** ; il s'agit d'échanges approfondis avec les sociétés de gestion sur leur approche en matière de finance durable dans le cadre de notre sélection de fonds.

PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DE PLACE

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des initiatives de place au sein desquelles le Groupe LBP AM est impliquée. Il peut s'agir d'organisation financières/ISR, d'initiatives d'engagement collaboratives, etc. La nature de l'engagement du Groupe LBP AM est précisée pour chaque initiative.

INITIATIVES DE PLACE AUXQUELLES LE GROUPE LBP AM PARTICIPE				
THÈMES ESG/ISR	ORGANISATION	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE ET DE L'IMPLICATION DU Groupe LBP AM	NATURE DE SON ENGAGEMENT	ENTITÉS CONCERNÉES
		La Fondation est un réseau international d'investisseurs dont l'objectif d'inciter l'industrie pharmaceutique à développer l'accès aux médicaments pour les populations de pays à faibles revenus. Elle publie tous les deux ans un classement des vingt plus grands laboratoires sur le sujet . Le Groupe LBP AM participe également à des campagnes d'engagement collaboratives.	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation à des campagnes d'engagement collaboratif 	LBP AM LFDE
		AFG : Emmanuelle Mourey (présidente du Directoire de LBP AM) en est membre du Comité Stratégique depuis décembre 2019. Le Groupe LBP AM est membre des comités Investissement Responsable (IR) et Gouvernement d'entreprise. D'autres collaborateurs du Groupe LBP AM participent également à d'autres Commissions de l'AFG.	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Siège au sein de commissions 	LBP AM LFDE
		Helena Charrier (directrice de Solutions ISR) est membre de la commission consultative climat et finance durable , qui a débuté une nouvelle mandature fin 2022. À cette occasion, elle a activement participé au développement de la position de la commission sur les <i>say-on-climate</i> , ou du guide relatif à la mise en œuvre des <i>Plans de Transition ESRS ET</i> .	<ul style="list-style-type: none"> ● Siège au sein d'une commission 	LBP AM
		CDC Biodiversité finance le projet Nature 2050 pour protéger la biodiversité et adapter les milieux naturels aux changements climatiques. LBP AM contribue à financer la préservation et la restauration de la nature en soutenant CDC biodiversité par le versement d'un montant forfaitaire.	<ul style="list-style-type: none"> ● Sponsor 	LBP AM
		Le CDP encourage une divulgation accrue de l'impact sur l'environnement des investisseurs, des entreprises et du gouvernement. Le Groupe LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives organisées par le CDP.	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	LBP AM LFDE

Biodiversité

Climat

Gouvernance

Droits Humains

Investissement à Impact

Investissement Responsable

Plan transition

INITIATIVES DE PLACE (SUITE)

THÈMES ESG/ISR	ORGANISATION	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE ET DE L'IMPLICATION DU Groupe LBP AM	NATURE DE SON ENGAGEMENT	ENTITÉS CONCERNÉES
		<p>Le Ceres : est un organisme américain ayant pour mission d'encourager le dialogue entre les investisseurs, les entreprises afin d'agir sur les problèmes de durabilité.</p> <p>LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives suivantes organisés par le CERES : « Land use and Climate », « Deforestation », « Biodiversity », « Valuing Water Initiative ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	LBP AM
		<p>L'initiative Climate Action 100+, notamment animée par les PRI et l'IIGCC, se donne pour mission, d'inciter les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à réduire leurs émissions en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris. En signant la charte de l'initiative, le Groupe LBP AM s'engage à œuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	LBP AM LFDE
		<p>LBP AM est membre fondateur de l'initiative française du Club 30 qui a été créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	LBP AM
		<p>Eurosif : est l'association pan-européenne promouvant la finance durable au niveau européen - englobant l'UE, l'Espace économique européen élargi (EEE) et le Royaume-Uni (UK). Les activités d'Eurosif consistent à contribuer de manière aux politiques publiques et à mener des recherches permettant de mieux comprendre l'investissement responsable et les obstacles rencontrés par les investisseurs soucieux de durabilité. Le Groupe LBP AM participe notamment à des groupes de travail sur la classification des produits financiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation à la gouvernance 	LBP AM LFDE
		<p>Le Farm Animal Investment Risk and Return (FAIRR) : est une initiative qui vise à faire évoluer le secteur de l'agriculture animale. Le Groupe LBP AM participe aux groupes de travail et campagnes d'engagement collaboratives suivantes : aquaculture durable, protéines durables, biodiversité et pollution, résistance aux antimicrobiens et antibiotiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation à des campagnes d'engagement collaboratives ● Participation à des groupes de travail 	LBP AM LFDE



Biodiversité



Climat



Gouvernance



Droits Humains



Investissement à Impact



Investissement Responsable



Plan transition

INITIATIVES DE PLACE (SUITE)

THÈMES ESG/ISR	ORGANISATION	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE ET DE L'IMPLICATION DU Groupe LBP AM	NATURE DE SON ENGAGEMENT	ENTITÉS CONCERNÉES
		FAIR est un acteur de la finance à impact social en France et pôle d'expertise français dans ce domaine à l'international. FAIR gère un label, le label Finansol , qui distingue les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. LFDE est membre depuis 2021 et participe aux groupes de travail sur les financeurs solidaires et les exclusions du label finansol.	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation des groupes de travail 	LFDE
		Finance for Biodiversity Foundation : depuis 2022, le Groupe LBP AM est signataire du Finance for Biodiversity Pledge et participe aux groupes de travail suivants : (1) mesure d'impact biodiversité, engagement actionnarial autour de la biodiversité, fixation d'objectifs pour la biodiversité et (2) actions de plaidoyer et engagement politique sur la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation à des campagnes d'engagement collaboratives ● Signataire d'une déclaration 	LBP AM LFDE
		La Chaire Finance Durable et Investissement Responsable (FDIR) a pour objectif de favoriser la collaboration entre professionnels de la gestion d'actifs et chercheurs dont les travaux contribuent au rayonnement international de la Place de Paris sur ce thème essentiel. Depuis 2016, LBP AM assure la Présidence de la Chaire.	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutien à la recherche académique ● Participation à la gouvernance 	LBP AM
   		Le Forum pour l'investissement Responsable (FIR) a été créé en 2001 afin de promouvoir l'ISR. Le Groupe LBP AM a rejoint le FIR en 2014. Helena Charrier (directrice Solutions ISR à LBP AM) a été réélue au conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable en 2022, dont Helena est l'une des vice-présidente. Le Groupe LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives organisées par le FIR.	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation à la gouvernance ● Participation à des campagnes d'engagement collaboratives ● Participation à des groupes de travail 	LBP AM LFDE
		France Invest est une organisation professionnelle rassemblant plus de 400 sociétés de gestion françaises du private equity et de la dette privée, et dont LBP AM est membre de la Commission Sustainability. L'association et ses membres s'engagent à accompagner les start-up, PME et ETI non cotées dans leur transformation vers des pratiques et modèles responsables.	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation à des groupes de travail ● Siège au sein d'une commission 	LBP AM

INITIATIVES DE PLACE (SUITE)

THÈMES ESC/ISR	ORGANISATION	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE ET DE L'IMPLICATION DU Groupe LBP AM	NATURE DE SON ENGAGEMENT	ENTITÉS CONCERNÉES
 		<p>GFANZ est une coalition mondiale d'institutions financières de premier plan engagées à accélérer la décarbonation de l'économie. L'alliance vise à élargir, approfondir et relever les ambitions de neutralité carbone dans l'ensemble du système financier et à démontrer l'engagement collectif des entreprises à aider les entreprises et les pays à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Dans le cadre de cette alliance, LBP AM a très activement participé aux groupes de travail portant sur le développement d'un standard volontaire international en matière de plan de transition, pour l'économie réelle via la « Real Economy Pathways », et pour les institutions financières dans le cadre des travaux sur les « Portfolio Alignment ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation à des groupes de travail 	LBP AM
		<p>L'initiative Global Impact Investing Network est une initiative de place sur l'investissement à impact animée par des investisseurs déterminés à générer un impact social et environnemental ainsi que des rendements financiers. LFDE est membre de cette initiative de place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place 	LFDE
		<p>The International Corporate Governance Network est un réseau mondial d'investisseurs responsables qui promeuvent les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise dans le but de créer de la valeur à long terme et de contribuer à la durabilité des économies, des sociétés et de l'environnement. LBP AM a rejoint le réseau début 2023.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation à des groupes de travail 	LBP AM
   		<p>L'Institut de la Finance Durable (IFD) (anciennement Finance for Tomorrow) est une initiative de Paris Europlace pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable. Le Groupe LBP AM est membre du bureau de l'initiative, de la Commission Policy et des groupes de travail Impact, Transition Juste, Biodiversité & Déforestation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation à des groupes de travail 	LBP AM LFDE
		<p>The Institutional Investors Group on Climate Change est un réseau d'investisseurs sur le changement climatique, collaborant à l'élaboration de guides de place et actions d'engagement. Des membres de LBP AM participe aux consultations et aux groupes de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation à des groupes de travail 	LBP AM



INITIATIVES DE PLACE (SUITE)

THEMES ESG/ISR	ORGANISATION	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE ET DE L'IMPLICATION DU Groupe LBP AM	NATURE DE SON ENGAGEMENT	ENTITÉS CONCERNÉES
		<p>LBP AM participe à l'initiative Investor Engagement in Conflict-Affected and High-Risk Areas, organisée par PeaceNexus, par Investor Alliance for Human Rights et par Heartland Initiative qui vise à engager des entreprises sélectionnées dans le domaine des technologies de l'information et des énergies renouvelable, afin de les challenger et de les inciter à adopter un ensemble de mesures et de procédures permettant de réduire effectivement les risques d'impacts négatifs sur les droits humains et sur la dynamique de conflit liés à leurs opérations dans ces zones.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	<p>LBP AM</p>
		<p>LBP AM participe à l'initiative portée par l'ONG ChemSec, cette initiative regroupe plus de 50 investisseurs, signataires d'une lettre envoyée à 50 entreprises parmi les plus grands producteurs et utilisateurs mondiaux de PFAS, afin de les inciter à planifier leur sortie progressive des PFAS et à plus de transparence sur la gestion des risques et impacts liés à la production et à l'utilisation de ces substances.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	<p>LBP AM</p>
		<p>La TCFD formule des recommandations sur les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières. Le Groupe LBP AM s'engage à communiquer et à rendre compte des risques climatiques en lien avec les standards de la TCFD et encourage les sociétés à déployer ces standards.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Signataire d'une déclaration 	<p>LBP AM LFDE</p>
		<p>The Investor Alliance For Human Rights a vocation à mobiliser les investisseurs responsables sur le respect des droits fondamentaux des personnes. Le Groupe LBP AM participe aux groupes de travail sur « Corporate Human Rights Benchmark » et « Rating Digital Rights ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion à une organisation de place Participation à des groupes de travail Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	<p>LBP AM LFDE</p>
		<p>Lancée en septembre 2023 par la collaboration entre le CERES, l'IIGCC, Finance for biodiversity et planet tracker, la coalition Nature Action 100 rassemble des investisseurs institutionnels pour engager le dialogue avec cent entreprises clés des secteurs qui ont le plus d'impact sur la nature et les inciter à réduire leur impact sur la biodiversité d'ici à 2030.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Participation à des campagnes d'engagement collaboratives 	<p>LBP AM LFDE</p>

INITIATIVES DE PLACE (SUITE)

	ORGANISATION	DESCRIPTION DE L'INITIATIVE ET DE L'IMPLICATION DU Groupe LBP AM	NATURE DE SON ENGAGEMENT	ENTITÉS CONCERNÉES
		<p>The Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) est une initiative visant à renforcer les actions pris en faveur du climat avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le Groupe LBP AM s'est engagé à atteindre la neutralité carbone de ces portefeuilles via son engagement dans cette alliance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place 	<p>LBP AM LFDE</p>
    		<p>Les Principes for Responsible Investment (UN PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles. Le Groupe LBP AM participe aux groupes de travail la production de matières premières responsable et le plastique. Le Groupe LBP AM participe également à la campagne d'engagement collaborative Advance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place ● Participation à des campagnes d'engagement collaboratives ● Participation à des groupes de travail 	<p>LBP AM LFDE</p>
  		<p>LBP AM a rejoint en 2024 l'initiative Responsible mining 2030 qui vise à engager une réflexion sur le rôle des investisseurs dans la promotion d'une transition énergétique juste et respectueuse de la nature et des droits humains. Multi parties-prenantes, l'initiative regroupe notamment des entreprises minières, des ONG, des représentants des communautés locales et autochtones, ainsi que des investisseurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Adhésion à une organisation de place 	<p>LBP AM</p>
 		<p>Initiative lancée en 2018, il s'agit du premier traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale. En tant que signataire de cette initiative, LBP AM s'engage à une politique d'exclusion du tabac très stricte dans ses investissements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Signataire d'une déclaration 	<p>LBP AM</p>
		<p>En 2022, LBP AM est devenue signataire de la Déclaration des investisseurs sur les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite, document formalisant les objectifs de la coalition. LBP AM a également rejoint en 2024 la Labour Rights Investor Network qui a pour objectif le partage d'informations et de bonnes pratiques entre entreprises, parties prenantes (ex : syndicats, ONG, société civile..) et investisseurs, sur les enjeux liés aux conditions de travail et aux droits fondamentaux des travailleurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Signataire d'une déclaration 	<p>LBP AM</p>

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT



Les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) du Groupe LBP AM mettent à disposition sur leur site Internet un document appelé « **Politique de gestion des conflits d'intérêts** », qui décrit le dispositif mis en place afin d'identifier, de prévenir, et de gérer les conflits d'intérêts qui se posent entre, d'une part, le Groupe LBP AM, les personnes placées sous son autorité ou agissant pour son compte ou toute autre personne directement ou indirectement liée par une relation de contrôle et, d'autre part, ses clients, ou bien entre deux clients, lors de la fourniture de tout service d'investissement ou de tout service connexe ou d'une combinaison de ces services.

Concernant la gestion des conflits d'intérêt dans le cadre de l'activité de vote aux assemblées générales, plus de précisions sont données dans le chapitre V de la **politique de vote du Groupe LBP AM.**

TRANSPARENCE SUR NOTRE ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

Le Groupe LBP AM publie annuellement un rapport d'engagement actionnarial commun à ses sociétés de gestion – LBP AM et LFDE **rendant compte de l'application de la présente politique d'engagement actionnarial**. Ce dernier est disponible sur le site internet de :

- ▶ LBP AM dans la catégorie « Actualité » — « Publications & Rapports
- ▶ LFDE dans la catégorie « Investissement Responsable »- « Pour aller plus loin », « Vote et Engagement ».

Ce rapport intégrera des annexes présentant l'engagement réalisé pour chacun des fonds et il sera publié sur la page des fonds concernés.

Dans un objectif de transparence vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes, **le détail des votes instruits pour chaque fonds ouvert pour lesquels le Groupe LBP AM vote est mis à disposition en ligne 7 jours après chaque assemblée générale** au lien suivant :

<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDY5MA==>

Le Groupe LBP AM se réserve la possibilité de pré-déclarer certains de ses votes, après analyse au cas par cas de l'opportunité de cette décision dans la conduite d'un engagement.

LBPAM 



<https://www.lbpam.com>

<https://www.lfde.fr>

LBP AM

www.lbpam.com

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6 096 204,80 euros

Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris

Immatriculée sous le n° 879 553 857 RCS Paris

Agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-20000031

code APE 6630Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857

LFDE

La Financière de l'Échiquier | **www.lfde.com**

53, avenue d'Iéna - 75116 Paris - Tél.: 01 47 23 90 90

S.A. au capital de 10 047 500€ - Siren 352 045 454 - R.C.S. Paris - APE 671C

N° Intracommunautaire FR 83352045454 - Agrément A.M.F. n° GP91004